

Pour mon quartier, mon avis compte



Elections par Internet des Conseils de quartier
Pour voter, je m'inscris sur issy.com
jusqu'au 31 octobre 2014

Issy-les-Moulineaux



014 123 8000

Arthur Khandjian
 Maire-Adjoint délégué à la Démocratie Locale
 et la Vie des Quartiers

André Santini
 Ancien Ministre
 Député des Hauts-de-Seine
 Maire d'Issy-les-Moulineaux



Inscrivez-vous pour élire vos Conseils de quartier !

Pour être électeur, inscrivez-vous sur www.issy.com (Rubrique Vie citoyenne) ou retournez le formulaire d'inscription (en page 18) avant vendredi 31 octobre !
Votre conseil de quartier est une instance de proximité, pour des sujets de votre quotidien tout à côté de chez vous. Pour agir, vous pouvez vous porter candidat (lire en page 17) !

Quoi ?

Un outil au service de la démocratie de proximité

Dès 1989, naissent à Issy les Comités de quartier qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Isséens au quotidien. En 2002, les Comités deviennent des Conseils de quartier suite à la loi du 27 février relative à la Démocratie de Proximité qui ne s'imposait pourtant pas à Issy placée sous le seuil des 80 000 habitants. Écouter, dialoguer, échanger, participer, informer, agir sont les maîtres-mots des Conseillers de quartier. Ils sont force de proposition et jouent un rôle consultatif.

Un rôle consultatif

Les Conseils de quartier éclairent les décisions du Conseil Municipal sur différents projets intéressant directement le quartier. Ils sont des acteurs importants de la concertation locale. À ce titre, le Maire peut les consulter sur toute question concernant le quartier ou la ville.



Les Conseillers de quartier sont bien souvent à l'initiative d'événements comme ici pour la fête de la rue Charlot

Il peut également les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant leur secteur.

Les Conseils de quartier sont régis par une Charte qui précise leur organisation et leur fonctionnement.

Par leur capacité d'interpellation et leur force de proposition, ils enrichissent la réflexion des élus. Les Conseils de quartier n'ont pas pour vocation de se substituer au Conseil Municipal, ils interviennent de façon complémentaire.

Un rôle de proposition

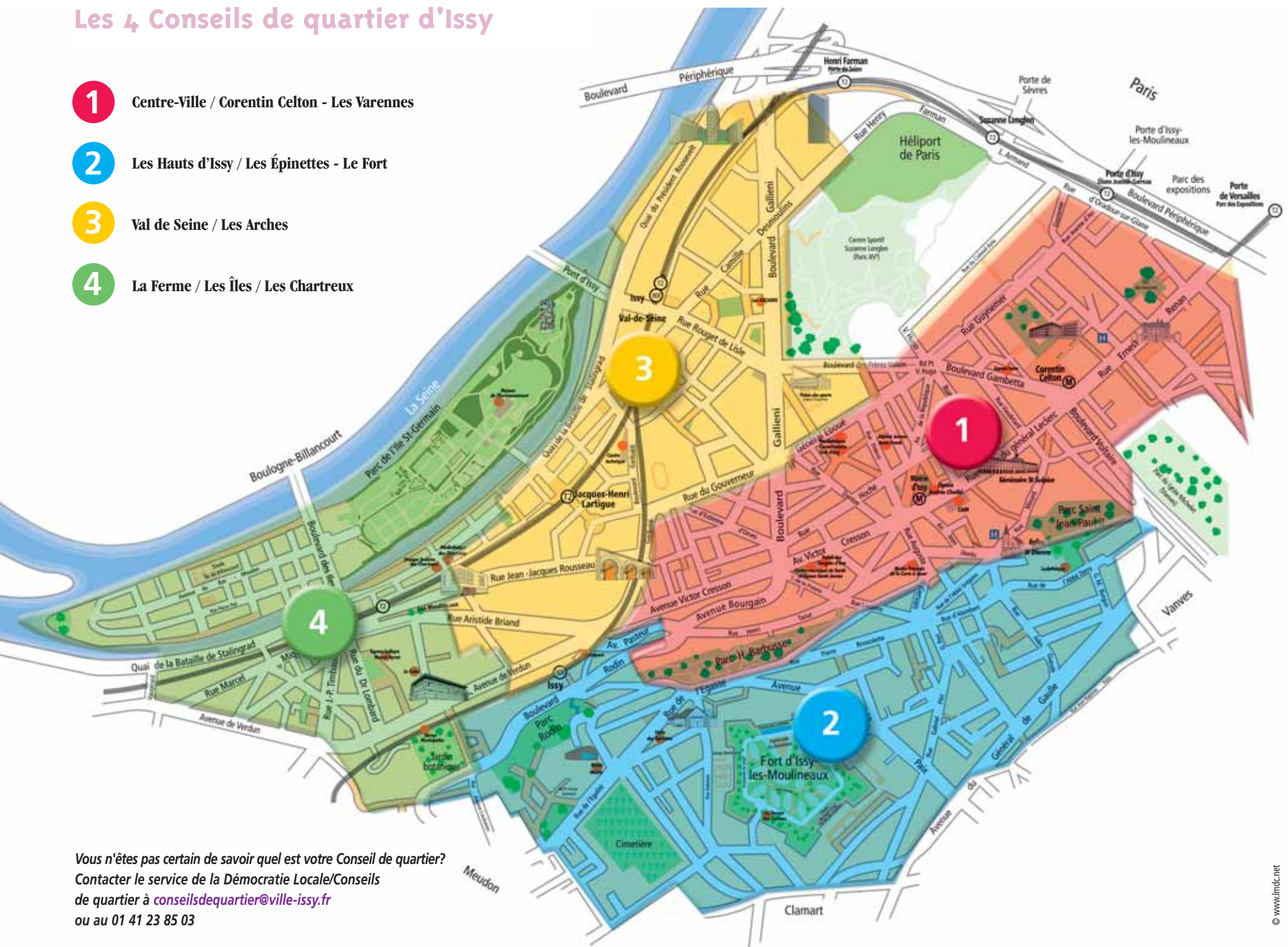
Les Conseils de quartier sont également force de proposition. Ils peuvent saisir le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à la Démocratie Locale, par l'intermédiaire du Maire-Adjoint de quartier et/ou du Président du Conseil de Quartier, de toute proposition concernant le quartier, en particulier sur les équipements de proximité.



Zone 30, places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite, pistes cyclables, choix d'implantation des stations Autolib', circuit des bus, renforcement de la sécurité aux carrefours comme ici allée Gustave Eiffel / allée des Sablons... autant de sujets auxquels les Conseillers de quartier sont régulièrement associés.

Les 4 Conseils de quartier d'Issy

- 1 Centre-Ville / Corentin Celton - Les Varennes
- 2 Les Hauts d'Issy / Les Épinettes - Le Fort
- 3 Val de Seine / Les Arches
- 4 La Ferme / Les Îles / Les Chartreux



Vous n'êtes pas certain de savoir quel est votre Conseil de quartier ?
Contacter le service de la Démocratie Locale/Conseils de quartier à conseilsdequartier@ville-issy.fr
ou au 01 41 23 85 03



Qui ?

La composition des Conseils de quartier

Les Conseils de quartier n’ont pas pour vocation de se substituer au Conseil Municipal. Complémentaires, ils sont à la fois une instance consultative et force de proposition. La Ville est découpée en 4 quartiers. Chaque quartier est doté d’un « Conseil de quartier ». Du lundi 1^{er} au lundi 8 décembre, ce seront 4 des membres élus du Collège des habitants qui seront renouvelés.



Pourquoi ?

Des réalisations concrètes !

Plus de 400 points ont été abordés l’année dernière lors des différentes réunions des Conseils de quartier : au programme notamment, les espaces verts et le fleurissement, la propreté, le stationnement, la circulation ou encore les animations de proximité. 50 visites de terrain et permanences de marché ont par ailleurs été menées sur des thématiques touchant directement votre quotidien.



Le Festival de cinéma en plein air initié par les Conseils de quartier est devenu au fil des ans un rendez-vous très apprécié !



Un système anti-deux roues a été financé sur le budget participatif afin de sécuriser le square des Varennes



Grâce à vos Conseils de quartier, un écran d'information vous renseigne chaque semaine sur les actualités du Ciné d'Issy



Les pistes d'athlétisme du Stade Jean Bouin ont été financées sur le budget participatif

En 2013, les Conseils de Quartier ont financé plusieurs opérations pour plus de 500 000€ : sécurisation du square des Varennes par la mise en place d'un système anti-deux roues, participation à la rénovation des pistes d'athlétisme du Parc Municipal des Sports et des terrains de tennis, aménagement des espaces verts du nouvel Espace Andrée Chédid, sécurisation autour de la crèche de l'esplanade de Séoul / Guro et pose de barrières pour protéger les espaces verts, installation d'un écran numérique au « Ciné d'Issy » pour vous informer sur la programmation culturelle,

aménagement des espaces verts de la promenade Robinson sur l'Île Saint-Germain, sécurisation du rond-point Pierre Curie - Avenue de la Paix, etc.

En 2014, plusieurs projets ont été initiés ou sont en cours : réfection de la clôture du Chemin du Bois Vert, installation d'une aire de jeux au niveau de la résidence Séverine, aménagement de la sortie de l'école Paul Bert, création d'un skate-park au parc Rodin, reprise du stabilisé du rond-point Hector Guimard aux Épinettes, aménagements dans le Parc de la Résistance et de La Ferme...

Le budget participatif : qu'est-ce que c'est ?

Pour donner les moyens aux Conseillers de concrétiser leurs projets, la Municipalité a fait le choix de doter chaque quartier d'un budget participatif conséquent, inspiré du modèle brésilien de Porto Alegre.

Grâce à ce budget (152 500€ par an et par quartier en investissement soit un montant total de 610 000€), les Conseils de quartier financent des investissements de proximité. Ils participent ainsi activement à l'amélioration du cadre de vie. Les Conseils de quartier sont aussi dotés d'un budget de fonctionnement qui permet par exemple de financer chaque année le Festival de Cinéma en plein air.

Votre quartier a besoin de vous, soyez candidat !

Vous savez être à l'écoute, vous êtes connu de vos voisins et/ou de votre quartier ou vous souhaitez le devenir, vous aimez aller vers les autres et avez la volonté de vous impliquer et d'agir pour améliorer la vie de votre quartier ? Devenez Conseiller de quartier !

Devenir Conseiller de quartier est un véritable investissement ! Le mandat a été porté à six ans afin de donner aux Conseillers les moyens de travailler dans la durée et de porter des projets plus ambitieux. Outre le fait d'assister aux réunions de Conseils de quartier qui ont lieu tous les 2-3 mois, chaque Conseiller est régulièrement amené à participer à des commissions (circulation, propreté, patrimoine végétal, urbanisme, etc.), groupes de travail thématiques, permanences de marché, visites de terrain, repas de quartier, etc...

Pour être candidat : vous devez être inscrit sur les listes électorales de la ville. Outre un formulaire et une fiche candidat, vous devrez joindre une photo d'identité récente ainsi qu'une photocopie de votre taxe d'habitation. Contactez le service de la Démocratie Locale / Conseils de quartier pour obtenir toutes les informations utiles. Votre candidature devra être adressée à Monsieur le Maire / Service de la Démocratie Locale / Conseil de quartier / 47, rue du Général Leclerc - 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex. Renseignements au 01 41 23 85 03 ou par mail : conseilsdequartier@ville-issy.fr

Le vote

Comment se déroulera le scrutin ?

Tous les Isséens inscrits sur la liste électorale de la Ville peuvent être candidats. Pour voter, il suffit d'être Isséen, majeur et de s'inscrire avant le vendredi 31 octobre. Le scrutin aura lieu uniquement sur Internet du lundi 1^{er} décembre 9h au lundi 8 décembre 18h. Pour voter et recevoir vos codes d'accès à la plate-forme du vote : inscrivez-vous dès maintenant ! Vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous pourrez voter durant toute la période du vote aux heures d'ouverture du Centre Administratif Municipal, dans le Hall d'accueil où un espace sera réservé à ce scrutin.

En vous connectant sur la plateforme de vote, vous devrez saisir votre identifiant, votre mot de passe et votre date de naissance, sélectionner les candidats de votre choix (4 au maximum ou vote blanc) et valider ou, le cas échéant, modifier votre vote. Un numéro vert sera à la disposition des électeurs pour les aider lors du scrutin, notamment en cas de perte d'identifiants.

Sécurité garantie et anonymat respecté

Vous voterez depuis un ordinateur, une tablette, un smartphone grâce à la plateforme de vote qui garantit l'anonymat du votant à toutes les étapes du scrutin et qui répond à toutes les recommandations émises par la CNIL en 2010.

Les bulletins sont en effet cryptés dès leur émission sur le réseau. Ils sont ensuite dépouillés de manière globale, dans une urne de vote distincte de l'urne d'émargement. La solution proposée est en outre hébergée sur un site sécurisé. Cela permet concrètement aux électeurs d'exprimer leur vote sur tout type de terminaux Internet, sans qu'un téléchargement spécifique ne soit requis.

Quelques personnes accréditées détiennent les clés de déverrouillage et constatent en quelques minutes le résultat du scrutin, qui sera disponible sur www.issy.com très rapidement après le dépouillement.



Participer au Forum des Nouveaux arrivants, comme ici à l'éco-quartier du Fort, une façon pour les Conseillers de Quartier de rencontrer les nouveaux Isséens



Deux conseillers de quartier ont été associés pour se rendre chez un pépiniériste afin de choisir les essences qui ont été plantées aux abords des escaliers mécaniques du parc Rodin.

Rencontres

Rencontrez vos conseillers de quartier et les candidats !

Vous pourrez les rencontrer lors des permanences du mois d'octobre pour en savoir plus sur la démocratie locale, les réalisations, les projets, les élections et ainsi mieux comprendre leur rôle. Retrouvez aussi les professions de foi des candidats à partir de mi-novembre sur la plateforme du vote accessible depuis issy.com. Plus de détails dans le prochain Point d'Appui.

Permanences de quartier

- Samedi 4 octobre de 10h à 13h30 : Forum d'accueil des nouveaux résidents (École des Bords de Seine)
- Vendredi 10 octobre de 13h à 19h : Marché « République »
- Dimanche 12 octobre de 9h à 13h : Marché « Parvis Corentin Celton »
- Samedi 11 octobre de 9h à 12h30 : Marché « Sainte Lucie »
- Samedi 11 octobre de 9h30 à 13h : Marché « Les Épinettes »
- Dimanche 12 octobre de 14h30 à 18h30 : Fête et Faites de la Danse - Abbé Derry

Vous avez encore des questions ?

Le service Démocratie Locale - Conseils de quartier est joignable via IRIS au 01 41 23 8000 (dites « Information ») ou sur issy.com Rubrique « Conseils de Quartier ».

Bulletin d'inscription

Inscrivez-vous dès maintenant aux élections des Conseils de quartier

À renvoyer avant vendredi 31 octobre (date du cachet de la Poste faisant foi)
à l'attention de Monsieur le Maire - Service Démocratie Locale / Conseils de quartier - 47, rue du Général Leclerc - 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse :

Mail : @

Tél. :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mon quartier

- ☐ Centre-ville / Corentin Celton / Les Varennes
- ☐ Les Hauts d'Issy / Les Épinettes / Le Fort
- ☐ Val de Seine / Les Arches
- ☐ La Ferme / Les Îles / Les Chartreux
- ☐ Je ne sais pas et souhaite être contacté à ce sujet

En remplissant le présent formulaire, vous acceptez de recevoir des informations liées à ces élections.
Toute fausse déclaration est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende (Art. L441-7 du Code Penal).
« Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, en vous adressant au service Démocratie Locale / Conseils de quartier » : conseilsdequartier@ville-issy.fr